



Conseil économique et social

Distr. générale
22 août 2023
Français
Original : anglais



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Commission économique pour l'Europe

Organisation pour l'alimentation et l'agriculture

Comité des forêts et de l'industrie forestière

Commission européenne des forêts

Quatre-vingt-unième session

Saint-Marin, 20-23 novembre 2023

Point 6 e) de l'ordre du jour provisoire

**FAO – Questions relatives à la Commission européenne
des forêts : Gestion intégrée des feux**

Quarante-deuxième session

Saint-Marin, 20-23 novembre 2023

Questions relatives à la Commission européenne des forêts de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture : gestion intégrée des feux

Note du secrétariat

Résumé

Le présent document, élaboré par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), résume les initiatives et activités menées par la FAO aux niveaux mondial et régional dans le domaine de la gestion intégrée des feux, y compris les principaux résultats de la huitième Conférence internationale sur les incendies de forêt, tels que le lancement du Pôle mondial de gestion des incendies. Des options envisageables pour la coopération régionale en matière de gestion des incendies y sont également présentées, ainsi que des informations générales permettant de faciliter les débats entre les membres de la Commission.



1. Gestion intégrée des feux

1.1 Introduction

1. Le feu est un élément essentiel de nombreux écosystèmes terrestres, qui influe sur bon nombre d'attributs importants, notamment les cycles de croissance et de régénération de la végétation, la composition et l'abondance des espèces ainsi que leur adaptation. Il contribue aussi à modeler le paysage, et a donc une incidence sur divers services écosystémiques. Toutefois, selon les estimations, plus de 350 millions d'hectares de terres, notamment de forêts et de terres boisées, brûlent chaque année dans le monde. Ces incendies extrêmement destructeurs sont d'origine humaine dans la plupart des cas et provoquent des dégâts considérables, tant sur le plan environnemental que sur le plan économique.

2. Dans les pays d'Europe, du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord couverts par le système mondial d'information sur les incendies de forêts (GWIS), le nombre de feux incontrôlés et la superficie touchée en 2023 sont dans la moyenne observée sur la période 2012-2022, autour de 10,4 millions d'hectares, après une période marquée par des incendies intenses entre début avril et mi-mai. En 2023, on a déjà enregistré un certain nombre d'incendies de grande ampleur, dont certains se sont propagés sur plus de 100 hectares, en Espagne, en Allemagne, en Belgique, en Pologne, en France, en Grèce, en Croatie, en Italie et au Kazakhstan. Dans la région européenne, 55 000 feux se déclenchent chaque année en moyenne, brûlant quelque 19 millions d'hectares, ce qui représente environ 5 % de la superficie totale brûlée à l'échelle mondiale.

3. Conséquence du réchauffement de la planète, les conditions météorologiques propices au déclenchement des incendies de forêt sont de plus en plus fréquentes et marquées et, du fait de l'augmentation du nombre de sources d'inflammation et de la grande quantité de matières combustibles, entre autres facteurs, les feux s'intensifient, la saison des incendies s'allonge et les zones touchées sont plus étendues. Des feux incontrôlés d'une ampleur extrême se produisent dans des pays habituellement sujets aux incendies, mais aussi dans des pays qui sont en général relativement épargnés, en particulier sur la quasi-totalité du territoire européen. Les dommages, les pertes et les coûts associés aux incendies sont en hausse, qu'il s'agisse des pertes en vies humaines, des dégâts occasionnés aux infrastructures critiques (routes, réseaux d'électricité et de télécommunication, etc.) et aux biens, des préjudices subis par les entreprises, ou encore de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre. Du fait de l'intensité accrue des facteurs à l'origine des feux incontrôlés, conséquence des changements climatiques, les projections du centre GRID-Arendal du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) prévoient que le nombre d'incendies extrêmes pourrait augmenter de 14 % à l'horizon 2030, de 30 % d'ici à 2050 et de 50 % d'ici à la fin du siècle.

4. De plus en plus de pays et d'organisations s'accordent sur la nécessité d'agir plus stratégiquement et de rééquilibrer les investissements en faveur de la réduction des risques par la gestion intégrée des feux, qui consiste à intégrer dans une démarche globale les aspects écologiques, socioéconomiques et techniques de la gestion des incendies en vue de garantir la résilience et la durabilité des paysages et des moyens de subsistance humains. La prévention des feux incontrôlés est la bonne voie à suivre, et elle implique souvent le recours au feu comme outil de gestion et la participation active des populations, essentielle à toutes les étapes du processus.

5. En 2019, la FAO a adopté sa stratégie de gestion des feux, qui définit une approche fondée sur la gestion intégrée des feux et sous-tend ses activités de soutien et d'échange avec les membres, les entités des Nations Unies et les organisations internationales et régionales. Son approche systématique de la gestion des feux repose sur une compréhension du contexte, de la situation et des acteurs concernés, et tient compte de toutes les activités associées à la gestion des terres sujettes aux incendies, y compris de l'utilisation du feu à des fins d'aménagement du territoire. Il s'agit d'une approche globale des problèmes posés par les incendies, qui prend en considération les interactions biologiques, environnementales, culturelles, sociales, économiques et politiques. La FAO préconise des approches intégrées de la gestion des feux qui mettent l'accent sur les causes profondes et visent à trouver des

solutions durables et pérennes au moyen de cinq éléments : i) examen et analyse ; ii) réduction des risques ; iii) préparation opérationnelle ; iv) intervention ; v) relèvement. La FAO met à profit le mandat technique que lui a confié l'ONU en matière de gestion des incendies, notamment en collaborant avec des partenaires clés et par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux, de ses commissions régionales des forêts et de ses bureaux de pays.

6. Forts de leur longue expérience de la gestion intégrée des feux et en réponse à une demande claire de la communauté internationale, la FAO et le PNUE sont en train de mettre au point une plateforme mondiale de gestion des incendies, renommée « Pôle mondial de gestion des incendies », comme l'a annoncé la Directrice générale adjointe de la FAO lors du quinzième Congrès forestier mondial.

7. À sa vingt-sixième session, le Comité des forêts de la FAO a approuvé l'action menée par la FAO dans le domaine de la gestion intégrée des feux et ses recommandations en la matière, soulignant que la gestion des feux de forêt, en particulier la réduction des risques d'incendie, revêtait une importance cruciale. Il a demandé instamment aux États membres d'envisager de mettre davantage l'accent sur la gestion intégrée des feux en adoptant des stratégies nationales et régionales, en menant des études normatives et en collaborant entre eux, et il a pris note de la création du Pôle mondial de gestion des incendies¹. La FAO a ensuite annoncé officiellement le lancement du Pôle lors de la huitième Conférence internationale sur les incendies de forêt, qui s'est tenue au Portugal en mai 2023². Le Pôle est financé avec l'appui du Portugal et de l'Allemagne, et des discussions sont en cours avec le Canada et les États-Unis.

1.2 Initiatives et activités menées à l'échelle mondiale

8. Le quinzième Congrès forestier mondial a été organisé par la République de Corée du 2 au 6 mai 2022. Une manifestation spéciale sur le thème « Forum sur la gestion des incendies – Les incendies de forêt au-delà des forêts » a été animée conjointement par la FAO, le service forestier de Corée et l'Organisation asiatique de coopération forestière (AFoCO).

9. Au cours du Forum sur la gestion des incendies ont eu lieu la présentation du cadre conceptuel, de la feuille de route et du plan de travail pour la première phase (2023-2027) du mécanisme AFFIRM, visant à assurer l'avenir des forêts au moyen de la gestion intégrée des feux, et la cérémonie de signature entre le Vice-Ministre du Service forestier de Corée et la Directrice générale adjointe de la FAO.

10. La FAO et le PNUE sont en train de mettre au point un pôle mondial de gestion des incendies, qui deviendra opérationnel avec la constitution d'un petit secrétariat, au sein de la FAO, et la désignation d'experts en incendies basés dans les bureaux régionaux, dans la mesure du possible. Ce pôle rassemblera les principaux partenaires travaillant sur la question de la gestion des incendies, dont le PNUE, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, le Centre mondial de surveillance des incendies, le Centre commun de recherche de l'Union européenne et des organisations intergouvernementales régionales et nationales chefs de file dans ce domaine. Il sera progressivement déployé au fur et à mesure que seront menés divers projets régionaux relatifs à la gestion intégrée des feux (tels que le mécanisme AFFIRM déjà créé).

11. La huitième Conférence internationale sur les incendies de forêt s'est tenue à Porto (Portugal) du 16 au 19 mai 2023. Le Portugal, pays hôte, a collaboré avec d'autres pays et avec des organisations afin de présenter un document intitulé « Cadre de gouvernance des incendies ruraux – Principes directeurs pour l'adaptation de stratégies, politiques et systèmes de gestion face au changement global ». La FAO a participé à l'élaboration de ce cadre. Le Pôle mondial de gestion des incendies, lancé pendant la séance de haut niveau de clôture de la Conférence, vise à faciliter l'application du Cadre de gouvernance des incendies ruraux.

¹ <https://www.fao.org/3/nk728fr/nk728fr.pdf> (par. 20).

² <https://www.fao.org/forestry/news/100706/fr/>.

12. Dans le cadre d'une série de trois ateliers techniques, qui devraient avoir lieu entre octobre 2023 et mai 2024, les principales organisations partenaires et des experts mondiaux en gestion des feux examineront comment s'appuyer sur les initiatives en cours pour développer le Pôle mondial de gestion des incendies. En particulier, il sera question de donner des orientations sur : l'intégration, au sein du Pôle, du Centre mondial de surveillance des incendies, basé à Fribourg, avec ses trente années d'expérience, et des réseaux et partenaires associés ; la manière dont le Pôle pourra aider à l'application du Cadre de gouvernance des incendies ruraux ; les possibilités de promotion et de prise en compte de la gestion intégrée des feux dans les dialogues internationaux sur les questions forestières.

13. La FAO continue de mener des activités à l'échelle mondiale et d'apporter sa contribution de différentes manières :

- Coordination de la mise en place du Pôle mondial de gestion des incendies, avec pour but de renforcer la capacité des pays à appliquer une approche fondée sur la gestion intégrée des feux ;
- Promotion des débats internationaux sur le Cadre de gouvernance des incendies ruraux, qui vise à mieux préparer les sociétés à atteindre les objectifs de développement durable et à réduire les pertes causées par les incendies, et qui rassemble des administrations publiques, des entreprises, des établissements universitaires et des membres de la société civile autour de solutions équilibrées et techniquement viables ;
- Participation au projet pilote sur les feux de forêt du Comité sur les satellites d'observation de la Terre, dirigé par le Canada ;
- Aide au groupe d'experts sur les incendies de forêt pour l'Europe et pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui relève du Centre commun de recherche ;
- Collaboration avec le PNUE et le centre GRID-Arendal aux fins de l'établissement, en 2022, d'un rapport relatif aux conséquences des feux incontrôlés sur les écosystèmes à l'échelle de la planète ;
- Mise en place du mécanisme AFFIRM dans la région du Mékong en collaboration avec l'AFoCO et intégration directe des données dans le Pôle mondial de gestion des incendies.

1.3 Initiatives et activités menées à l'échelle régionale

14. La FAO apporte son soutien à des États membres dans le cadre de projets en matière de gestion des incendies menés au Kosovo³, en Macédoine du Nord, au Monténégro et en Türkiye.

15. La FAO continue de participer aux travaux du Centre commun de recherche de la Commission européenne, au sein du groupe d'experts sur les incendies de forêt pour l'Europe, en alimentant le système mondial d'information sur les incendies de forêts (GWIS) et en participant au déploiement du Pôle mondial de gestion des incendies. Elle a contribué au projet PyroLife, qui consiste à former 15 chercheurs doctorants à la gestion des feux, au projet de recherche FirEURisk, qui vise à élaborer une stratégie globale et axée sur le risque pour la gestion des incendies en Europe, et est financé dans le cadre du programme Horizon 2020, ainsi qu'à d'autres projets de recherche et partenariats européens.

16. La FAO aide les institutions nationales de Macédoine du Nord à mettre au point une méthode et un programme de collecte de données sur les dommages causés aux forêts, mettant particulièrement l'accent sur les incendies de forêt et sur les questions relatives à la restauration des forêts dans les zones ravagées par le feu. Dans le cadre d'un projet financé par la Suède et l'Union européenne, elle apporte un soutien en matière de gestion intégrée des feux au Kosovo sous la forme d'activités de renforcement des capacités, de formation et de consolidation des institutions.

³ Toute mention du Kosovo doit être interprétée à la lumière de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

17. La FAO a lancé un projet sous-régional visant à renforcer les capacités d'un centre international de formation en foresterie. Ce projet, financé par le Programme de partenariat FAO-Türkiye pour les forêts, consiste notamment à améliorer le cursus actuel de formation à la gestion des incendies qui sera offert en Türkiye et dans les pays de la sous-région et au-delà.

18. La FAO a lancé un projet de restauration des écosystèmes des forêts et des maquis après des incendies survenus dans la province de Muğla, en Türkiye. Ce projet, financé par le Fonds du Programme de coopération technique, a pour objet d'élaborer des lignes directrices relatives au renouvellement des espèces, en particulier de certaines espèces rares de la flore et de la faune des écosystèmes touchés par des incendies de forêt.

19. La FAO a organisé pour les pays de la sous-région une formation de cinq jours sur la gestion des incendies, qui s'est déroulée en 2021 à Antalya (Türkiye). Les sujets ci-après ont été abordés : le réseau de surveillance pour la détection rapide des feux de forêt, la prévention des feux de forêt (y compris les méthodes de brûlage dirigé), la lutte contre les feux de forêt (y compris l'utilisation de matériel et de technologies de pointe, les simulations par ordinateur et la communication interinstitutionnelle en cas d'urgence) et les activités de régénération à mener après un incendie.

2. Questions à examiner

20. La Commission voudra peut-être inviter les membres à :

a) Continuer de participer aux travaux du groupe d'experts sur les incendies de forêt pour l'Europe et s'en servir comme d'une plateforme permettant de renforcer l'échange de données d'expérience et d'enseignements et le soutien mutuel ;

b) Promouvoir et adopter une approche fondée sur la gestion intégrée des feux ;

c) Investir davantage dans l'examen et l'analyse des incendies pour pouvoir concentrer stratégiquement les efforts de réduction des risques d'incendie ;

d) Prôner et adopter le Cadre de gouvernance des incendies ruraux (Principes directeurs pour l'adaptation de stratégies, politiques et systèmes de gestion face au changement global) et en débattre à la prochaine session du Comité des forêts ;

e) Promouvoir la coordination et le dialogue entre toutes les initiatives menées en matière de gestion des feux dans la région afin de créer des synergies.

21. La Commission voudra peut-être inviter la FAO à :

a) Continuer d'encourager tous les États membres de la région à adopter, sous sa direction, une approche commune en matière de gestion intégrée des feux ;

b) Redoubler d'efforts pour rendre opérationnel le Pôle mondial de gestion des feux, le but étant de renforcer le soutien au développement des capacités aux niveaux régional et national, notamment en partenariat avec les acteurs de la région européenne, et en particulier de tirer parti de l'expérience, des compétences et des systèmes qui existent déjà.